

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-2242

présenté par
Mme Verdier-Jouclas

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	60 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	60 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
TOTAUX	60 000 000	60 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour soutenir l'emploi dans les quartiers de la politique de la ville et les zones de revitalisation rurale, le taux moyen de cofinancement par l'État des parcours emplois compétences (PEC) sera

rehaussé à hauteur de 80 %. D'autre part, le nombre de PEC dans ces territoires sera doublé, avec une orientation vers les secteurs en tension, notamment l'aide alimentaire.

Le présent amendement vise à mobiliser 60 millions d'euros en 2021 pour permettre la mise en oeuvre de ces mesures.

Il est donc procédé à un transfert de 60 millions d'euros de l'action 3 *Développement de l'emploi* du programme 103 *Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi* vers l'action 2 *Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail* du programme 102 *Accès et retour à l'emploi*.